

Bulletin Municipal n°11/2021

tél : 02 51 31 21 94

DECEMBRE 2021

 www.mairie-beaufou.fr

Mail : mairie@mairie-beaufou.fr

VŒUX DU MAIRE



C'est avec une grande déception que nous avons décidé d'annuler la soirée des vœux du maire. Nous reviendrons vers vous début 2022 pour vous proposer une soirée de partage entre Meillerets quand les conditions sanitaires nous le permettront. Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et une belle année 2022.

Le conseil municipal

ESCROQUERIE

Attention aux escroqueries !

La Communauté de Communes Vie et Boulogne rappelle que les changements de bacs d'ordures ménagères ne se font que sur votre demande auprès du service Environnement.

Le changement peut être fait une fois par an, gratuitement.

En cas de doute, contactez la Communauté de communes.

Nous avons été avertis par quelques communes de démarchages abusifs auprès des habitants.

Des personnes se font passer pour des agents de collectes pour vendre des calendriers de collectes d'ordures ménagères.

La Communauté de Communes n'est bien sûr pas à l'origine de cette démarche !

Pour rappel, les calendriers de collectes des ordures ménagères sont distribués en décembre, directement dans votre boîte aux lettres par la Communauté de Communes.

Nous avons également été prévenus de tentatives d'enlèvement d'animaux de compagnie. Soyez vigilant si vos amis à poils sortent dans la rue sans surveillance et n'hésitez pas à prévenir la mairie ou la gendarmerie en cas d'agissements suspects.

DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

A partir du 1er janvier 2022, vous pourrez déposer votre demande de permis de construire en ligne. Toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée. Pour accompagner cette transformation d'ampleur, l'Etat déploie un vaste programme de dématérialisation de l'application du droit des sols, dit Démat.ADS ou « Permis de construire en ligne ».

Quel bénéfice allez-vous en tirer ?

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer votre dossier en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée et sans frais.
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de votre dossier, à chaque étape de l'instruction

Nous vous communiquerons l'adresse internet qui y sera associée dans le Beaufou Info du mois de janvier.

Nous tenons à rassurer les habitants, ceux qui se sentent plus à l'aise avec des versions papiers pourront toujours venir les déposer en mairie. La dématérialisation n'est qu'une possibilité.

INSCRIPTION ELECTORALE

Désormais, vous pouvez vous inscrire tout au long de l'année, les inscriptions ne s'arrêtent plus au 31/12 pour l'année suivante. Il y a eu création d'un répertoire national unique confié à l'INSEE à partir duquel les listes électorales seront extraites avant chaque scrutin.

La radiation est systématique dans l'ancienne commune en cas d'inscription dans une autre commune.

Pour les personnes atteignant 18 ans, c'est toujours l'inscription d'office à partir du recensement citoyen qui sera la norme.

Il est désormais possible de s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant le jour du scrutin. Les conditions d'inscription sur les listes électorales sont en outre élargies, notamment aux jeunes de moins de 26 ans qui

peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune où résident leurs parents ainsi qu'aux personnes ayant la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société inscrite au rôle de la commune depuis au moins deux ans.

Rappel : A l'approche de l'élection présidentielle de 2022, beaucoup d'entre vous viennent à la mairie pour s'inscrire sur les listes électorales. Nous vous signalons que vous pouvez aussi faire votre demande d'inscription sur le site internet **www.service-public.fr**. Il vous y sera demandé les mêmes documents qu'en mairie (Justificatif de domicile et d'identité).

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Le samedi 11 décembre, les enfants du CMJ ont invité les enfants de la commune pour décorer le sapin de Noël près de l'église avec les décorations fabriquées le week-end précédent. Merci à tous les jeunes participants et le CMJ vous souhaite un « JOYEUX NOEL à TOUS »



COMMUNAUTE DE COMMUNES VIS ET BOULOGNE

Le bonus vélo : une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique



Dans le cadre de son schéma vélo, la Communauté de communes Vie et Boulogne s'engage à développer la pratique du vélo en proposant depuis le **1er octobre 2021** une aide à l'achat de vélo à assistance électrique ou VAE.

Le vélo à assistance électrique (VAE) est une alternative séduisante à la voiture individuelle sur des déplacements courts, tels que pour aller chercher son pain, son journal, aller à la médiathèque... Contrairement à un vélo traditionnel, l'assistance électrique permet de parcourir une distance plus importante, tout en limitant les efforts et en pratiquant une activité de plein air.

Le « bonus vélo » est un dispositif proposé par la Communauté de communes aux habitants du territoire (un bonus par foyer) afin de les aider à s'équiper en vélo électrique pour leurs déplacements utilitaires. Il n'est pas soumis à condition de ressources. Il concerne les achats effectués **après le 1er octobre 2021**.

Les vélos éligibles sont :

- Les modèles neufs de VAE « classiques » et les kits d'électrification : 20 % du prix d'achat TTC (aide plafonnée à 200 €)
- Les modèles neufs de VAE utilitaires : vélo-cargo, bi-porteur, tri-porteur, rallongés : 20 % du prix d'achat TTC (aide plafonnée à 300 €)

Les vélos enfant ne sont pas éligibles au dispositif.

Le bonus vélo de la Communauté de communes est cumulable au bonus vélo de l'État. Ce dernier en revanche est soumis à conditions de ressources.

Le formulaire est à renseigner sur le site de la Communauté de communes, onglet Vivre ici/Mobilité, ou sur simple demande.

NOUVEAU : LA COLLECTE DES COQUILLAGES ARRIVE EN DECHETERIES !

COLLECTE DE COQUILLAGES

Nouveau en déchèteries !



Refusés

- crustacés, crevettes, langoustines, erabes..
- sac en plastique,
- coquilles non ouvertes,
- citron,
- rince-doigts, serviettes en papier...

Collectes dans les 6 déchèteries de Vie et Boulogne
A partir du 11 décembre 2021



La Communauté de communes Vie et Boulogne organise une collecte des déchets coquilliers à partir du **samedi 11 décembre 2021** en déchèteries !

Après vos repas de fêtes, pensez à trier vos coquilles d'huitres, de bulots, de moules, de palourdes, Saint-Jacques... ! Elles seront recyclées et vos poubelles allégées.

Le devenir de vos coquilles :

Une fois collectées, les coquilles seront envoyées à la plateforme de recyclage de l'entreprise Bâti-recyclage à la Ferrière. Elles seront broyées et transformées en amendement calcaire pour les terres agricoles. **Une manière simple d'alléger les poubelles d'ordures ménagères et de valoriser un déchet plutôt que de l'enfouir.**

SERVICES TECHNIQUES



Les dernières réalisations du service technique :

Création de cases à matériaux en bloc béton "légo"
Essai d'une nouvelle technique de désherbage alternatif au cimetière
Installation de l'abribus à l'Auspierre en cours
Engazonnement à la suite des travaux de la Prée

VIE LOCALE

Vous êtes né(e) en 1982 ?

Le banquet des 40 ans (Beaufou/le Poiré sur Vie) aura lieu le 26 mars 2022 au Val de Vie.

Réservez la date !

Renseignements au **06 81 25 31 54**

1/Infos Pratiques :

* Pour information, la partie communication sera gérée par Philippe ROIRAND le jeudi et vendredi et l'urbanisme par Annie BRUNELIERE le mardi, jeudi et vendredi.

2/Familles rurales :

Rappel de l'ouverture des P'tits Choux pendant les vacances du 20 au 24 décembre

Nathalie nous quitte, toute l'équipe bénévoles et salariés lui souhaite le meilleur pour la nouvelle aventure qui l'attend.

L'association tiendra une permanence lors des portes ouvertes de l'école du 15 janvier pour accueillir les nouvelles familles.

Mairie

Permanence durant les vacances de Noël. La mairie sera **ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h**



Médiathèque

Ouverte durant les vacances de cette fin d'année, les mercredi 22 et 29, ainsi que les jeudi 23 et 30 de **16h30 à 18h30**.

Salon de coiffure **« Métamorphose »**

Fermé du lundi 3 au samedi 8 janvier
et du lundi 7 au samedi 12 février

Café-restaurant « La Forge »

L'établissement sera fermé du jeudi 23 décembre au dimanche 2 janvier.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

1-Communauté de Communes Vie et Boulogne

Point sur les commissions inter-communales :

1/PCAET : Le bonus Vélo rencontre un grand succès : de nombreuses demandes ont été ..., l'action se poursuit en 2022

2/Déchets : Il n'y aura pas d'augmentation des tarifs de la redevance pour 2022

2-Personnel communal

Réorganisation des services administratifs et techniques, le nouvel organigramme a été présenté au conseil municipal.

3-Environnement et cadre de vie / Bâtiment et urbanisme

Les commissions ont commencé à travailler sur les projets 2022 afin d'établir les priorités en lien avec le budget d'investissement 2022.

4-Voirie

Le conseil a validé les modifications que la commission voirie a apporté pour la rue Jeanne Roy notamment pour rendre les trottoirs plus drainants en apportant des trames vertes. Les nouveaux plans sont constables en mairie.

6-Animations

Annulation des Vœux du Maire initialement prévu le 7 janvier 2022 en raison des conditions sanitaires actuelles, le conseil réfléchit au report de cette soirée en 2022.

8-CMJ

La décoration du sapin de Noël a été une réussite

Le CMJ a élu Gabin Perocheau comme nouveau porte-drapeau, sa suppléante est Thaïs Morinière

9-Social

Un point sur la mutuelle communale sera fait un janvier 2022 pour organiser une réunion publique en mars.

10-Divers

Point sur la fibre : le 1^{er} élagage sera fait par l'entreprise BIRON fin décembre début janvier, un courrier a été envoyé aux riverains. La fibre arrivera sur le secteur de la Charnière et de l'Auspierre début 2022.

Etat civil : Concernant le parrainage Civil : Il n'y a aucune loi, aucun texte ou décret qui oblige une collectivité à mettre en place le parrainage civil, cependant étant un service public, les élus sont favorables à réaliser des baptêmes républicains pour les familles qui le souhaitent. Pour plus de renseignement, vous pouvez contacter la mairie.

Dates prochains conseils 2021 et dates pour proposer vos articles à publier : 14/12

Proposition de dates pour les conseils municipaux de 2022 : 18/01 – 22/02 – 22/03 – 26/04 – 7/06 – 5/07 – 6/09 – 11/10 – 15/11 – 13/12

Dates des prochaines élections présidentielles et législatives 2022 :

- **Dimanche 10 avril et dimanche 24 avril (Présidentielles),**
- **Dimanche 12 et 19 juin (Législatives)**